

Rapporteur : Mme Virginie DOUET

BUDGET 2024

La présente délibération a pour objet d'adopter le budget 2024.
--

A la suite du débat d'orientations budgétaires 2024 du 14 mars 2024, le projet de budget 2024 a été élaboré avec une prévision d'équilibre de :

FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Recettes / Dépenses : 49 012 324,00 €	Recettes / Dépenses : 23 473 203,60 €

① Le budget de fonctionnement 2024 :

Equilibré à **49 012 324,00 €**, il est en augmentation de 3,31% par rapport au budget 2023 (**47 441 049,00 €**)

	PM Budget 2023	Budget 2024	Evolution
RECETTES DE FONCTIONNEMENT			
70 – Produit des services	1 427 626,00 €	1 557 882,00 €	9,12%
73 – Impôts et taxes	36 416 284,00 €	37 091 058,00 €	1,85%
74 – Dotations et participations	9 123 974,00 €	9 511 384,00 €	4,25%
75 – Autres produits de gestion courante	79 165,00 €	652 000,00 €	723,60%
77 – Produits exceptionnels	94 000,00 €	0,00 €	-100,00%
013 – Atténuations de charges	300 000,00 €	200 000,00 €	-33,33%
Recettes réelles de fonctionnement	47 441 049,00 €	49 012 324,00 €	3,31%
042 – Opérations d'ordre entre sections	0	0 €	0,00%
TOTAL DES RECETTES	47 441 049,00 €	49 012 324,00 €	3,31%

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT			
011 – Charges à caractère général	8 367 885,00 €	10 991 012,00 €	31,35%
012 – Frais de personnel et assimilé	25 551 908,00 €	26 737 007,00 €	4,64%
65 – Autres charges de gestion courante	8 178 830,00 €	7 441 985,00 €	-9,01%
66 – Charges financières	914 920,00 €	911 284,00 €	-0,40%
67 – Charges exceptionnelles	136 610,00 €	167 556,00 €	22,65%
022 – Dépenses imprévues	68 000,00 €		
Dépenses réelles de fonctionnement	43 218 153,00 €	46 248 844,00 €	7,01%
023 – Prélèvement pour l'investissement	2 052 622,00 €	500 000,00 €	-75,64%
042 – Opérations d'ordre entre sections	2 170 274,00 €	2 263 480,00 €	4,29%
TOTAL DES DÉPENSES	47 441 049,00 €	49 012 324,00 €	3,31%

A – Parmi les **recettes**, on peut noter :

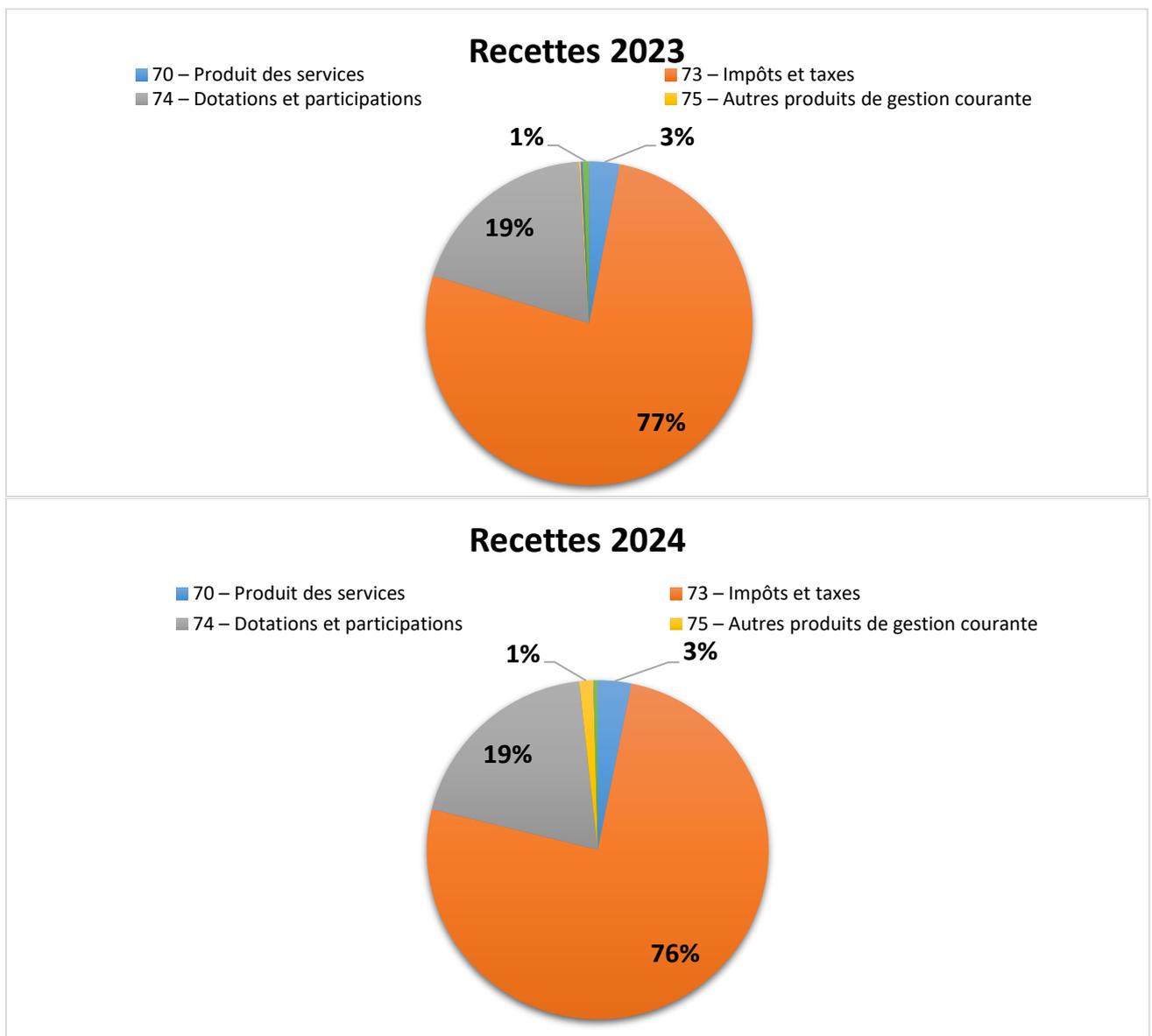
- des produits des services (redevances périscolaires, sociales, culturelles, droits d'occupation du domaine public, concessions au cimetière...) en hausse, notamment du fait de la prévision d'une augmentation des effectifs scolaires, qui a automatiquement des répercussions sur le volume de la part payée par les familles dans les services proposés à la population ;

- La dotation globale de fonctionnement des communes comprend entre autres la dotation forfaitaire des communes qui reste constante, essentiellement basée sur les critères de la population et de la superficie. Enfin une des principales composantes des dotations de l'état aux collectivités locale la dotation de solidarité urbaine et de cohésion social (DSU) en augmentation elle cette année de 3,83 %.

- Les revenus des impôts directs locaux (TH, TF, TFNB, TA) devrait augmenter globalement de 6,5%, de plus il faut noter une augmentation du taux de 3,3 au lieu de 3 de la part communale de la TFPB (44,01% à 45,65%).

- De plus certaines dotations ou attributions restent inchangées, attribution de compensation EPCI pour 12 238 758,00 €, le fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR) 4 315 300,00 €, la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) 2 233 385,00 €, à contrario le fonds de solidarité des communes de la région d'Île-de-France (FSRIF) devrait quelque peu augmenter.

In fine les recettes **réelles** de fonctionnement progressent ainsi de 3,31 % par rapport au budget 2023.



B – Parmi les dépenses, on peut noter :

- une augmentation des charges générales, qui s'explique avant tout par la réaffectation d'une ligne de crédit du chapitre 65 autres charges de gestion courante concernant l'échéancier du SIRM et qui était jusqu'alors mal affectée pour un montant de 1 425 000,00 € pour l'enfance et 72 300,00 € pour les retraités, des coûts de maintenance au 6156 en augmentation dû à la conjoncture économique (Coût main d'œuvre et prix des matières premières), enfin une forte augmentation aussi concernant les achats et prestations de services.

- en matière de frais de personnel, malgré les effets de la revalorisation indiciaire de juillet 2023, malgré une revalorisation de 5 points d'indice à compter du 1 janvier 2024 de l'ensemble des agents, malgré la décision de mettre en place une nouvelle prime annuelle à tous les agents, malgré la revalorisation mécanique des carrières et des rémunérations au fil du temps telle qu'elle est organisée dans la fonction publique (« glissement vieillesse technicité (GVT)), leur évolution a pu être jugulée à 26,46 M€ prévue en 2024, soit une augmentation de 3,6% par rapport au BP 2023.

- le chapitre des « autres charges de gestion courante » connaît une baisse de 9,01 % et cela essentiellement pour les raisons évoquées supra, on notera de surcroît concernant le financement du service de secours et incendie (-13,8 %), le fonds de compensation de Grand Paris Sud-Est Avenir (+ 1,4 %), le Syndicat intercommunal de la restauration municipale (+ 19,8 %).

- Les crédits affectés au remboursement des intérêts de la dette restent dans la lignée de 2022, cependant ils devront peut-être faire l'objet d'une réévaluation en cours d'année selon la variation des taux d'intérêt (cependant le taux EURIBOR 3 mois semble se stabiliser depuis le mois d'octobre 2023 aux alentours de 3,9 %)

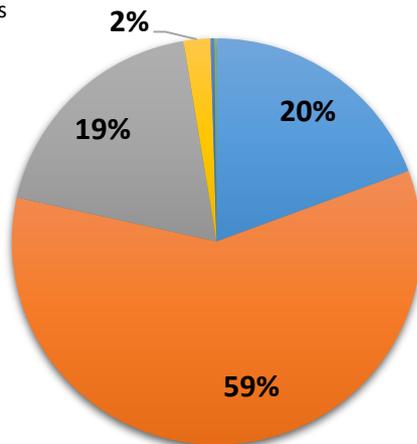
Au total, les dépenses réelles de fonctionnement progressent ainsi de 7,01 % par rapport au budget 2023, soit un peu plus du double que les recettes réelles de fonctionnement.

La dotation aux amortissements pour un montant de 2,263 M€ progresse 4,29 %, cependant il faut prendre en compte le fait qu'il s'agit d'écritures d'ordres autant en investissement recettes qu'en fonctionnement dépenses, enfin il faudra garder à l'esprit que ce montant en M57 n'est plus figé sur l'exercice en cours dû au prorata temporis.

In fine le résultat de la section de fonctionnement pour un montant de 3,476 M€ plus celui de la section d'investissement pour un montant de 1,129 M€ viendront abonder cette dernière en recettes pour un peu plus 4,606 M€.

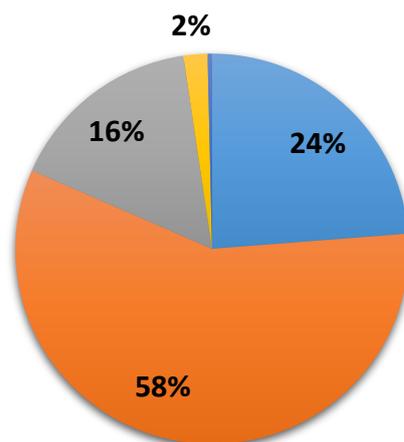
Dépenses 2023

- 011 – Charges à caractère général
- 012 – Frais de personnel et assimilé
- 65 – Autres charges de gestion courante
- 66 – Charges financières
- 022 – Dépenses imprévues



Dépenses 2024

- 011 – Charges à caractère général
- 012 – Frais de personnel et assimilé
- 65 – Autres charges de gestion courante
- 66 – Charges financières



② Le budget d'investissement 2024 :

Equilibré à 23 473 203.60 € (en y intégrant les restes-à-réaliser 2023), il est en baisse de 0,45 % par rapport à celui de 2023 (23 580 141,13 €).

	PM Budget 2023	Budget 2024	Evolution
RECETTES D'INVESTISSEMENT			
13 – Subventions d'équipement	2 906 518,22 €	1 573 804,00 €	-45,85%
16 – Emprunts nouveaux	3 717 246,91 €	7 000 000,00 €	88,31%

23 – remboursement sur travaux en cours	6 000 000,00 €	0,00 €	-100,00%
Recettes d'équipement	12 623 765,13 €	8 573 804,00 €	-32,08%
10 – Dotations, fonds divers, réserves	5 620 756,00 €	5 038 701,77 €	-10,36%
024 – Produit des cessions d'immobilisations	110 630,00 €	1 003 468,79 €	807,05%
Recettes financières	5 731 386,00 €	6 042 170,56 €	5,42%
Recettes réelles d'investissement	18 355 151,13 €	14 615 974,56 €	-20,37%
021 – Prélèvement sur le fonctionnement	2 052 622,00 €	500 000,00 €	-75,64%
040 – Opérations d'ordre entre sections	2 064 500,00 €	2 263 479,88 €	9,64%
041 – Opérations patrimoniales	0,00 €	0,00 €	0,00%
001 – Excédent d'investissement reporté	1 107 868,00 €	1 129 358,47 €	1,94%

+ restes-à-réaliser

4 964 390,69 €

TOTAL DES RECETTES	23 580 141,13 €	23 473 203,60 €	-0,45%
---------------------------	------------------------	------------------------	---------------

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT			
20 – Immobilisations incorporelles	999 853,30 €	844 393,57 €	-15,55%
204 – Subventions d'équipement versées	310 000,00 €	0,00 €	-100,00%
21 – Immobilisations corporelles	6 845 148,64 €	6 827 494,00 €	-0,26%
22 – Immobilisations concession	0,00 €	1 920,00 €	0,00%
23 – Travaux en cours	11 685 219,11 €	9 236 471,00 €	-20,96%
Dépenses d'équipement	19 840 221,05 €	16 910 278,57 €	-14,77%
10 – Dotations, fonds divers, réserves	0,00 €	0,00 €	0
16 – Remboursement capital des emprunts	3 433 000,00 €	3 612 590,90 €	5,23%
27 – Autres immobilisations financières	243 200,08 €	38 100,00 €	-84,33%
020 – Dépenses imprévues	63 720,00 €		
Dépenses financières	3 739 920,08 €	3 650 690,90 €	-2,39%
Dépenses réelles d'investissement	23 580 141,13 €	20 560 969,47 €	-12,80%
040 – Opérations d'ordre entre sections	0,00 €	0,00 €	0
041 – Opérations patrimoniales	0,00 €	0,00 €	0
001 – Déficit d'investissement reporté	0,00 €	0,00 €	0

+ restes-à-réaliser

2 912 234,13 €

TOTAL DES DÉPENSES	23 580 141,13 €	23 473 203,60 €	-0,45%
---------------------------	------------------------	------------------------	---------------

A – Les **recettes l'investissement propres** sont constituées :

- par les excédents de fonctionnement (3 479 856,77 €) et d'investissement (1 129 358,47 €), qui peuvent être repris dès le budget primitif, grâce au vote du compte administratif 2023 ;

- par le fonds de compensation de la TVA (16,404 %) versé par l'Etat en fonction du montant des dépenses d'investissement réalisées en 2023 (hors domaine privé communal), qui devrait s'élever à 1 458 845 € ;

- avec le produit de la taxe d'aménagement perçu sur les autorisations d'urbanisme, mais qui est, par définition, très fluctuant, en fonction du nombre de permis délivrés. Pour 2023, il a été estimé avec prudence, autour de 100.000 € ;

- avec la récupération des avances que la Ville avait commencé à récupérer auprès de la SADEV pour un montant de global de 6 M€, 4 M€ inscrit en 2023 (dont 2 M€ encaissé) et 2 M€ en report pour 2024.

- avec enfin la recettes d'investissement constituée par la dotation obligatoire aux amortissements pour 2 263 480 € et l'autofinancement courant de la section de fonctionnement, évoqués plus haut.

B – Le total de ces recettes réelles d'investissement hors emprunt s'élève à 7,616 M€. Il permet de couvrir légalement et suffisamment le **remboursement du capital des emprunts** en cours, qui s'élèvera, cette année, à 3 612 591 €.

C – Déduction de ce remboursement du capital, la Ville poursuit son **programme pluriannuel d'investissement** (PPI), principalement :

- 135 000 € pour des travaux à l'école élémentaire Langevin-Wallon et le centre de loisirs : Câblage numérique tablette, réfection des réseaux EP de la cour curie, réfection réseau d'eau et chauffage entre restauration et la cour curie.

- 1 087 000 € pour des travaux au groupe scolaire Aimé & Eugénie Cotton : Réfection peinture des classes, câblage numérique tablette, rénovation chaufferie, aménagement cour oasis, Rénovation réseau d'eau phase 1, mise aux normes des réseaux EU/EP suite rapport GPSEA.

- 2 550 000 € pour la poursuite des travaux de rénovation énergétique du groupe scolaire Romain Rolland ;

- 15 000 € pour des travaux à l'école maternelle Henri Arlès : Travaux peinture centre loisirs.

- 60 000 € pour des travaux à l'école maternelle Danielle Casanova : Mise aux normes des réseaux EU/EP suite rapport GPSEA, affaissement dalles/étude

- 325 000 € pour des travaux à la salle Gérard Philippe : Remplacement CTA salle, mise en conformité électrique, mise en conformité des portes coupe-feu.

- 48 000 € pour des travaux à la Maison de la réussite : Mise en conformité des portes coupe-feu, changement CTA salle de danse

- 317 000 € pour des travaux au complexe sportif Aimé et Eugénie Cotton : Rénovation terrain ext tennis, rénovation int tennis, remplacement porte entrée tennis couvert

- 73 000 € pour des travaux au complexe sportif Léo Lagrange : Travaux étanchéité tribune et faux plafond, installation dispositif douche automatique (anti légionnelle), vidéoprotection.

- 80 000 € pour des travaux au Gymnase R. Rolland : Rénovation sanitaires 1er et 2ème étage.

- 126 557 € pour divers travaux au centre de vacances de CEZAIS.

- 80 000 € pour des travaux au SIRM : Réfection toiture SIRM + travaux rénovation.

- 165 000 € pour le bâtiment de la police municipale : Caméra ou équipement de remplacement, Protection effraction csu, étude extension vidéoprotection, Caméras 5ème tranche

- 353 000 € pour divers travaux de bâtiment sur la mairie (rénovation de toiture, réseau électrique).

- 43 000 € pour divers travaux au centre technique municipal ;

- 185 000 € pour divers travaux sur d'autres bâtiments communaux (salle de la Ferme, pavillon d'Estienne d'Orves).
- 1 364 000 € pour l'entretien et la rénovation des bâtiments.
- 564 000 € pour le mobilier urbain et l'aménagement des espaces urbains :
- 1 951 000 € pour les travaux de voirie et 240.000 € pour les réseaux et l'éclairage public ;
- 34 486 € pour les espaces verts ;
- enfin 2 780 897 € pour les grands travaux d'aménagement urbain : espaces publics, NPNRU, et poursuite du portage foncier.

Ce sont ainsi plus de 20,5 M € d'investissements qui sont programmés pour cette année 2024 remboursement de l'emprunt compris, hors report 2023.

D – En plus des recettes propres d'investissement, la Ville poursuit ses démarches pour obtenir des **subventions publiques** de la part de ses différents partenaires : auprès de l'Etat (1,2 M€ espérés), du Département (22 000 €), de la Métropole du Grand Paris (15 000 €), des autres structures intercommunales (220 000 €) et prévoit également de percevoir autour de 100 000 € issus du produit des amendes de police ;

E – Enfin, il est prévu de **faire appel à l'emprunt** pour achever le plan de financement du programme d'investissements 2024, à hauteur de 7 M€.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal d'adopter le budget 2024.

Le dossier a reçu un avis favorable à l'unanimité de la commission n°1 en date du 26 mars 2024.

– PROJET DE DÉLIBÉRATION –

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la loi n°2023-1322 du 29 décembre 2023, de finances pour 2024 ;

VU sa délibération n° DCM 2023-122 du 7 décembre 2023, portant autorisation de paiement anticipé sur la section d'investissement du budget 2024 ;

VU sa délibération n°DCM-2024-19 du 14 mars 2024, portant débat d'orientations budgétaires 2024 ;

VU sa délibération n°DCM-2024-33 du 4 avril 2024, portant affectation des résultats de l'exercice 2023 ;

VU sa délibération n°DCM-2024-35 du 4 avril 2024, portant taux 2024 de la part communale des impôts locaux ;

VU l'état des restes-à-réaliser du budget 2023 au 1^{er} janvier 2024 ;

VU l'état des produits et des charges du budget 2023 à rattacher à l'exercice 2024 au 1^{er} janvier 2024 ;

ADOPTE

Article 1^{er} : Le budget 2024 est adopté.

Article 2 : Il est arrêté pour l'exercice 2024 à la somme de **49 012 324,00 €** pour sa section de fonctionnement, votée par chapitre de la manière suivante :

Budget 2024			
RECETTES DE FONCTIONNEMENT		DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	
Chap.	Vote	Chap.	Vote
70 – Produit des services	1 557 882,00 €	011 – Charges à caractère général	10 991 012,00 €
73 – Impôts et taxes	37 091 058,00 €	012 – Frais de personnel et assimilé	26 737 007,00 €
74 – Dotations et participations	9 511 384,00 €	65 – Autres charges de gestion courante	7 441 985,00 €
75 – Autres produits de gestion courante	652 000,00 €	66 – Charges financières	911 284,00 €
77 – Produits exceptionnels	0,00 €	67 – Charges exceptionnelles	167 556,00 €
013 – Atténuations de charges	200 000,00 €	023 – Prélèvement pour l'investissement	500 000,00 €
042 – Opérations d'ordre entre sections	0,00 €	042 – Opérations d'ordre entre sections	2 263 480,00 €
TOTAL DES RECETTES	49 012 324,00 €	TOTAL DES DÉPENSES	49 012 324,00 €

Article 3 : Il est arrêté pour l'exercice 2024 à la somme de **23 473 203,60 €** pour sa section d'investissement, votée par chapitre de la manière suivante :

Budget 2024			
RECETTES D'INVESTISSEMENT		DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	
Chap.	Vote	Chap.	Vote
13 – Subventions d'équipement	1 573 804,00 €	20 – Immobilisations incorporelles	844 393,57 €
16 – Emprunts nouveaux	7 000 000,00 €	204 – Subvention d'équipement versée	0,00 €
10 – Dotations, fonds divers, réserves	5 038 701,77 €	21 – Immobilisations corporelles	6 827 494,00 €
024 – Produit des cessions d'immobilisations	1 003 468,79 €	22 – Immobilisations concession	1 920,00 €
021 – Prélèvement sur le fonctionnement	500 000,00 €	23 – Travaux en cours	9 236 471,00 €
040 – Opérations d'ordre entre sections	2 263 479,88 €	10 – Dotations, fonds divers, réserves	0,00 €
041 – Opérations patrimoniales	0,00 €	16 – Remboursement capital des emprunts	3 612 590,90 €
001 – Excédent d'investissement reporté	1 129 358,47 €	27 – Autres immobilisations financières	38 100,00 €
TOTAL DES RECETTES	23 473 203,60 €	TOTAL DES DÉPENSES	23 473 203,60 €
+ restes-à-réaliser 2023	4 964 390,69 €	+ restes-à-réaliser 2023	2 912 234,13 €